L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN. 17 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR DE L'OR.

V

Dachet le reconnut dans le court examen de conscience qu'il fit sur l'heure. Il vit la faute qu'il avait commise, l'entraînement qu'il avait subi à un moment où la lutte n'était pas terminée, et il prit en lui-même l'engagement de réparer promptement cette excursion dans le pays de plaisirs qui ne lui était pas encore permis. Il songea, pour la première fois depuis longtemps, à Mina, sa femme, et se demanda s'il n'y avait point en elle une puissance dont il pouvait tirer parti, une force, un attrait, une séduction dont il pouvait profiter.

Toutes ces choses vinrent à la pensée du banquier pendant qu'il faisait le trajet du cabinet de Mittermann au sien, lequel, on se le rappelle, était situé au rez-de-chaussée.

Au moment où il traversait la grande salle vitrée, il entendit une voix jeune et bien timbrée demander à un des garçons MM. Mittermann, J. Starke et Cie.

Il se retourna involontairement.

—C'est pour affaire de banque? demanda le garçon.

—Oui, répondit l'inconnu.

—Voici l'un des associés de la maison, reprit le garçon en désignant Robert Dachet; vous pouvez vous adresser à lui.

L'inconnu s'avança vers Dachet; le banquier, par suite de cette habitude déplorable des hommes d'argent qui se croient dispensés des formes de la plus vulgaire politesse, l'attendit sans bouger.

—Que voulez-vous, monsieur? demanda Dachet.

—Permettez-moi, monsieur, de vous dire d'abord mon nom: Je suis le comte Prosper de Prévodal.

Le banquier s'inclina.

—Quant au but de ma visite, le voici: je suis porteur d'une lettre de crédit d'un million sur votre maison.

—Voulez-vous me faire l'honneur, monsieur le comte, dit avec empressement Robert Dachet, d'entrer dans mon cabinet, nous y serons plus à l'aise pour causer.

Et il s'empressa d'en montrer le chemin au comte de Prévodal.

Il est six heures du matin. Le comte de Prévodal, habitué à se lever avec l'aurore, est déjà debout. Nick, dont la chambre est voisine de l'appartement de son maître, frappe chez celui-ci.

—Entre, dit Prosper qui a reconnu le pas de son fidèle domestique.

—Monsieur le comte a passé une bonne nuit? demande Nick.

—Excellente, mon ami. Cependant j'ai été tout surpris de ne plus entendre cette grande voix des eaux au bruit de laquelle, là bas, dans la baie des Trépassés, je m'endormais chaque soir. On m'avait dit que Paris ne se reposait jamais, et cependant le silence est ici beaucoup plus grand que sur la côte bretonne.

—Nous sommes dans un faubourg de Paris, mon cher maître; le vrai Paris, c'est le boulevard, et nous en sommes à deux kilomètres.

—Cette tranquillité ne me déplait pas. Je suis comme ces marins qui, avant d'affronter les longs voyages et la tempête, se recueillent dans la solitude de nos petits villages.

—Comment monsieur le comte veut-il disposer de sa journée?

—Mon cher Nick, sache bien une fois pour toutes que je suis résolu à me laisser vivre sans faire aucun projet. Je veux ignorer la veille ce que sera le lendemain, le matin ma distraction du soir. Tout dans mon existence sera hasard et imprévu,—il n'y a réellement d'intéressant que l'inconnu. Pour aujourd'hui, je vais me lancer à pied dans Paris et faire connaissance avec cette reine des cités: le temps est superbe et j'ai besoin de dégourdir mes jambes des cent cinquante lieues de chemin de fer que j'ai subies hier.

—Monsieur le comte veut-il que je l'accompagne?

—Non, mon cher Nick, ta présence gâterait ma promenade; tu voudrais m'entraîner à gauche lorsque mon caprice me dirait d'aller à droite; tu parlerais lorsque le silence serait un charme pour moi et tu te tairais lorsque j'aurais besoin d'être renseigné. Je te donne congé: dispose de ton temps comme tu l'entendras. Tu dois avoir de ces vieux souvenirs qu'on aime à faire revivre, quelque vieille maison amie à revoir. Va de ton côté et moi du mien; nous nous retrouverons ici, ce soir, à six heures. Ah! avant de partir, fais-moi servir à déjeuner.

—A déjeuner! s'écria Nick, mais il n'est encore que six heures et demie.

—Eh bien?

—Eh bien, monsieur le comte, à Paris, il est à peu près impossible de se faire servir à déjeuner avant dix heures, et il n'est point d'un homme comme il faut de se mettre à table avant midi.

—Voilà une détestable habitude! Enfin, je m'y ferai. A ce soir, Nick.

—A ce soir, monsieur.

Prosper de Prévodal ouvrit une fenêtre et jeta un coup d'œil dans la rue. Toutes les boutiques étaient fermées, toutes les persiennes étaient closes.

Quelques rares passants commençaient à se montrer sur les trottoirs.

Prosper alluma un cigare et, s'accoudant sur le balcon, se plongea dans la méditation. Son regard exprimait cette chose vague que les peintres nomment le regard perdu et qu'il serait plus exact d'appeler le regard intérieur. Cependant, si profonde que fût sa méditation, si belle que fût la vision qu'il poursuivait, méditation et vision s'évanouirent tout à coup devant une charmante et fraîche réalité qui apparut sur un balcon faisant face à celui de Prosper.

C'était une jeune fille de seize ans environ, brune de cheveux, blanche de peau, avec des yeux ravissants et une bouche mignonne qui laissait voir des dents microscopiques. Cette jeune fille était enveloppée dans une robe de chambre faite de ce tissu qui ne se file que dans la vallée du Kachemyr; elle ne parut ni contrariée ni embarrassée de la présence de Prosper; lorsque celui-ci la salua, elle lui rendit son salut de la façon la plus naturelle.

—Voilà, se dit le comte de Prévodal, une jeune personne charmante et qui ne ressemble point à ces effarouchées que le regard le plus honnête fait rougir, et qui se troublent devant le salut le plus respectueux. J'aimerais à avoir une pareille personne pour amie, pour ange gardien!

La jeune fille resta quelques minutes sur le balcon. L'air du matin était vif, son corps eut un léger frisson sous l'étoffe qui le recouvrait. Elle rentra dans son appartement, mais sans se hâter, et de cette façon digne qui caractérise la vraie pudeur et les bonnes éducations.

Prosper était un peu superstitieux.

—Il est impossible, pensa-t-il, que ce frais visage, le premier que je vois dans Paris, ne me porte pas bonheur.

A ce moment, huit heures sonnèrent. Prosper quitta le balcon, déplia sur une table le plan de Paris, y chercha le boulevard, puis la rue Basse-du-Rempart.

—Une ligne droite! dit le jeune homme; rien n'est plus facile! Allons rendre visite à MM. Mittermann, J. Starke & Cie.

Le lecteur sait déjà que le hasard l'avait conduit à Robert Dachet.

Lorsque les deux hommes furent assis dans le cabinet du banquier, celui-ci prit la parole, mais tout en parlant il examinait avec un soin attentif son interlocuteur.

—Monsieur le comte, dit Robert Dachet, j'ai à m'excuser du sans-façon avec lequel je vous ai reçu tout à l'heure. C'est malheureusement, une des conditions les plus pénibles de notre profession d'être contraints à négliger, pendant les heures d'affaires, la politesse ordinaire; c'est une nécessité impérieuse, sous peine d'être envahi par les importuns et les solliciteurs.

—Vous n'avez point à vous excuser, monsieur, il m'a suffi de traverser Paris, ce matin, pour reconnaître combien l'existence y est active, affairée et tout à fait différente de celle de province.

—Vous arrivez de province, monsieur le comte?

—Oui, monsieur, de Bretagne.

—Un pays fort pittoresque, dit-on, et qui a produit plus de guerriers, de marins, d'écrivains et d'administrateurs célèbres qu'il n'en faudrait pour illustrer un royaume ordinaire. Permettez-moi de me réjouir, monsieur le comte, de la circonstance qui met notre maison en relation avec un des représentants de cette vieille race celtique, si vaillante et si forte.

—Vous voulez me gâter, monsieur, dit en souriant Prosper, et m'obliger à prendre immédiatement congé de vous.

—N'en faites rien, monsieur le comte, car j'en serais fort désobligé. Je n'ai pas besoin de vous dire, j'espère, que vous n'êtes pas un de ces importuns dont je parlais il n'y a qu'un instant.

—Je vous remercie, monsieur, de votre courtoise réception.

—Croyez-vous à la sympathie, monsieur le comte? demanda subitement Dachet.

—Beaucoup, monsieur.

—Alors celle que m'inspire votre personne ne vous semblera point extraordinaire. Voulez-vous me permettre une question qui ne vous paraîtra plus indiscrète lorsque vous en connaîtrez le but?

—Je suis prêt à vous répondre..... Soyez indiscret tant qu'il vous plaira.

—J'use de la permission, monsieur le comte, votre intention est-elle d'habiter Paris?

—Oui monsieur.

—Y avez-vous des relations?

—Aucune.

—Voilà qui me met bien à l'aise, dit avec beaucoup de bonhomie Dachet. Sachez donc qu'il est dans les habitudes de notre maison, lorsqu'un étranger de distinction s'y présente avec une lettre de crédit, de mettre l'un de nos bureaux—celui des renseignements—à sa disposition: il trouve là un auxiliaire précieux qui l'initie à mille choses qu'il lui importe de connaître. Pour vous, monsieur, qui êtes un compatriote, et à cause de la sympathie que vous m'inspirez, je voudrais aller, si vous le permettez, au delà de nos habitudes; je voudrais que ce ne fût pas seulement le bureau des renseignements qui fût à votre disposition, je voudrais que ce fût toute la maison et particulièrement moi-même.

—Je suis fort touché de cette offre, monsieur, répondit Prosper en serrant la main de Robert Dachet avec effusion, j'userai de votre maison selon mes besoins; de vous, monsieur, un peu, puisque vous voulez bien m'y autoriser,—vous voyez que j'ai accepté sans façon.—Je suis seul au monde, libre de ma personne et de ma fortune qui est considérable; je viens à Paris pour y apprendre la vie, pour y trouver la réalisation des rêves que j'ai faits là-bas, sur les rochers de mon cher pays. Mon enfance et les premières années de ma jeunesse se sont écoulées dans les brouillards, la solitude et la méditation. J'ai hâte de me sentir vivre, de coudoyer les foules, de me jeter dans le bruit et le mouvement, de n'être plus seul en un mot. Tout cela est peut-être bien fou, mais à mon âge ces sortes de folies doivent être, je suppose, toutes naturelles, et, folies ou vérités, je m'y cramponne avec ardeur.

—Quel âge avez-vous, monsieur le comte?

—Vingt et un ans.

—Je ne suis votre aîné que de quelques années, c'est vous dire que la froide raison et l'âge ne sont point encore venus m'enlever ce qu'on appelle les illusions et les enthousiasmes qui sont le charme de la vie; j'applaudis donc à vos rêves et à vos espoirs, et je vous dis:—Monsieur le comte, permettez-moi d'être votre introducteur dans ce monde parisien que certaines gens se plaisent à calomnier, et dont les qualités sont infiniment plus nombreuses que les défauts. Dans trois jours, je donne une fête qui réunira tout ce que Paris renferme de sommités et d'aristocrates; je vous y invite tant en mon nom qu'en celui de Mme Robert Dachet.

—Je vois, monsieur, que vous tenez à me prouver que Paris est une ville d'enchantements; vous n'aurez aucune peine à cela, je vous en préviens, car j'y suis arrivé avec cette persuasion.

—Et vous acceptez mon invitation? demanda Dachet.

—Puis-je la refuser?

Le banquier présenta sa carte à Prosper.

—J'aurai l'honneur de faire remettre demain la mienne à Mme Dachet.

—Mieux que cela, monsieur le comte, venez vous-même à onze heures, je vous présenterai à Mme Dachet et j'espère qu'elle sera assez heureuse pour vous retenir à déjeuner avec nous.

—Ah! pour le coup, s'écria Prosper, je ne suis plus à Paris, je suis à Stamboul chez le sultan Haroun-al-Raschid!

—Il y manquera la princesse Schéhérazade des contes des *Mille et une Nuits*. Maintenant, causons affaire, une minute seulement. Votre lettre de crédit, monsieur le comte?

—La voici, dit Prosper.

(*A continuer.*)

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor, Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 23 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon contenant si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $3.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction de dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver-[illegible]

VAPEURS.

Passage pour l'Europe. (AGENCE.)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Québec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co.,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis,
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le consigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
15sept— Au No 38 de la rue des Magasins

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
23sept— No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau,
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur [illegible]
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à M. N. CARTER, 73 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 8 mars, à 5 P. M.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M. et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine, J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
18 juillet—1an 9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.
Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs 134
" honoraires 10
Admissions, membres actifs 37
Expulsions 23
Décès 1

Etat actuel de la Société.
Membres actifs 142
" honoraires 10

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels $330 00
Honneurs funèbres et dépenses 135 00
Total $465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.
Du par des membres $143 00

Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 10 janvier 1875 $2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes 1,933 25
Reçu d'autres sources 132 16
Total $4,141 24
Dépenses par comité de secours $465 00
Dépenses pour divers 404 94—$1,269 94
En caisse ce jour $2,871 30

Actif de la Société.
En caisse $2,871 30
Effets à recevoir 399 93
Propriété foncière 710 00
Meubles et autres effets mobiliers 1,034 75
Total $5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand-Maréchal, A. W. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD,
" L. H. VON GOHREN,
A. J. BEBET.
18janv—1f

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office, Custom house building, next to U. S. [illegible] rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Terms at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 136 Esplanade Street.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55 Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

Pour la Havane.
Le Steamer espagnol, de 1ère classe,
MARIA,
Capitaine Molins,
partira pour le susdit port, vers le 18 du courant.
Il a de magnifiques emménagements.
Passage, y compris les vins: 1re classe $40
3me " 20
Pour plus de détails, s'adresser à
CHARLES & GILBERT GREEN & Co.,
No 180 de la rue de la Commune,
12 mars—au 18.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover.. 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.)
Frankfurt.. 15 mars environ 19 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE.
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 38 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $35 en or.
Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
6 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 23 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.
Passage $50.
Cette ligne prend le frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.
A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 8 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 5 heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST,
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Express....7:20 A. M. | Malle....5:00 P. M.
Arrivée. Malle....10:00 A. M. | Express....9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via ST-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:
Depart. Express....7:20 A. M. | Mail....5:00 P. M.
Arrive. Mail....10:00 A. M. | Express....9:30 P. M.
Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville: 6 heures A. M., 8, 10, Midi, 2 P. M., [illegible]
Départs du Lac: 7½ heures A. M., 9, 11½, 1½ P. M., 3½, [illegible]
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5:30 P. M.
DEPARTS. Express....7:20 A. M. | Malle....5:20 P. M.
ARRIVEES. Express....12:30 A. M. | Malle....10 03 A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. Express....7:20 A. M. | Mail....5:20 P. M.
ARRIVE. Express....12:30 P. M. | Mail....10:03 A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour et sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation," seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazin.
Il ne sera point reçu de frêt à [illegible] 5 heures.
[illegible] CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie $455,328 93
Primes de mer 62,839 56
Primes de rivières 75,231 32 — $593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875 137,568 14
Primes remboursées 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc. 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances $26,345 83
Pertes par les incendies $110,972 73
Pertes sur mer 16,842 09
Pertes sur les rivières 30,373 21—158,188 03
Réfaction (rebate) 42,483 47
Commissions aux agents 27,148 59
Dépenses générales des agences $7,739 12
Dépenses générales du bureau local 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc 12,077 24—47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville 29,294
331,177 80
Profits nets $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août $25,000
Dividende déclaré 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires 238,501 91
Actions et bons 93,574 50
Effets à recevoir 22,387 68
Primes en voie de recouvrement 73,457 09
Primes d'agences en voie de transmission 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances 4,137 61
Comptes en suspens 3,214 32
Divers débiteurs 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20 58,822 61
En caisse 36,250 24
$652,827 95

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés $137,568 14
Dividende déclaré 25,000 00
Dividende non collecté 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Blakham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu $350,836 87
Primes sur les risques de mer 65,169 62
Primes sur les risques de rivières 31,724 31
Total $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés $120,661 47
Primes remboursées 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises $328,137 73
A ajouter:
Intérêts $9,185 35
Profits et pertes 5,360 40
Primes sur l'or 254 92 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu $90,741 55
Sur les risques de mer 15,954 27
Sur les risques de rivière 6,802 83
Pertes en litige 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues 23,481 46 142,792 11
Réassurances 16,310 42
Réfaction (rebate) 31,818 95
Commissions d'agences 27,339 65
Dépenses d'agences 7,780 84
Taxes et Licences 10,568 50
Dépenses de bureau 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats 47 52 270,267 94
Bénéfice net 72 67 7

ACTIF,
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,690 87
" Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à 48,333 78
Effets à recevoir pour primes 7,560 93
Prêts sur hypothèques 140,573 22
Prêts sur nantissements 24,324 94
Effets à recevoir 13,931 80
Bons 32,413 88
Actions 23,556 78
Primes en voie de recouvrement 41,689 42
Propriétés foncières 74,174 77
Dû par divers 11,814 99
Bons des Etats-Unis 11,560 75 $555,524

PASSIF,
Capital payé en plein, (actions de $30) $295,650 00
Effets à payer 688 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés 544 50
Primes sur risques non terminés 120,661 47
Pertes non réglées 29,293 46
Dû à divers 7,098 64
Fonds de réserve 11,029 07 482,864 01
Surplus $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875 $177,707 87
Sur les risques d'incendie $127,543 00
Sur les risques maritimes 17,746 78
Sur les risques de rivière 32,418 09 — 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie 23,972 46
Sur les risques maritimes 4,625 61
Sur les risques de rivière 17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate) 20,876 06
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875 15,315 50
Réassurances 16,674 22
Primes remboursées 1,056 91
Loyer 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins 13,606 85 71,439 15 117,677 27
Profits $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville $49,323 77
Prêts sur nantissement 28,337 16
Effets pour primes à courte échéance 7,295 31
Actions de banque et autres actions 31,840 25
Biens fonciers 34,324 37
Prime en voie de perception 23,663 90
En banque $84,728 88
Balance dans la banque d'Amérique 542 96—85,280 84
Total de l'actif $259,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875 soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu $569,421
Sur risques de mer 52,556 10
Sur risques de rivières 55,983 08
Total des primes $678,160 21
En moins, primes non expirées 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 $556,692 21
Pertes payées—
Sur risques d'incendie $257,344 42
Sur risques de mer 47,732 44
Sur risques de rivières 22,348 65
$327,[illegible] 90
Taxes 35,809 95
Réassurances et primes remboursées 24,349 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt 64,300 07
$454,260 67
Profit $102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières $232,514 42
Bons de la ville 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres 73,611 88
Billets garantis par hypothèque et gages 327,279
Effets à recevoir 86,917
Primes en voie de recouvrement 94,404
Bons de l'Etat 650
Actions d'assurance 19,124
Actions du Valley Dry Dock Comp. 10,400 00
Bons hypothécaires de la Turner Association [illegible]
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall 5000 00
En caisse 166,567 29
$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 18 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent,

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie $301,306 60
Primes de mer 42,944 83
Primes des rivières 112,116 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées 276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie $69,347 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières 55,553 91—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,706 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) $62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir $41,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 56,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 37,429 58
Argent en banque 63,099 96—300,529 54
Propriétés foncières 112,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres 153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c 37,314 1
Total de l'actif $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. R. Post,
Edward Pilsbury, John R. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
26mai—

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme, en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie $90,294 55
Primes sur les rivières 12,066 59
Primes maritimes 9,642 22
112,[illegible]
Moins, primes remboursées 2,4[illegible]
$110,[illegible] 72
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie $32,189 63
Pertes sur les rivières 16,422 12
Pertes sur mer 816 17
$39,427 94
Réassurances 4,569 81
Loyer 2,500 00
Taxes 2,350 25
Réfaction (rebate) 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt 5,487 38
Réservé pour risques non terminés 27,171 00 82,804 35
18,263 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement $5,739 67
Prêts garantis par hypothèque $21,006 13
Effets à recevoir pour primes 12,460 98
Actions, bons et autres obligations 142,596 33
Propriété foncière 5,447 24
Primes en voie de recouvrement 13,100 00
En caisse 27,082 84
$2[illegible],434 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875;
Primes sur l'incendie $129,031 46
Primes de mer 24,310 02
Primes de rivières 6,[illegible] 67
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874 42,000 00
Total $201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année 50,1[illegible]
$211,[illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie $64,817 22
Sur les risques de mer 17,696 21
Sur les risques de rivières 15,331 71—100,344
$118,[illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent $6,563
Réassurances 18,433 [illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt 8,446 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées 20,000 00 — 56,0[illegible]
Bénéfice net $61,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse $60,716
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis 204,[illegible]
Primes en voie de recouvrement 40,[illegible]
Actions, bons, actions, etc. de banque compagnies d'assurance, etc 3,355
Propriété foncière 4,557
Billets d'actions (stock notes) 282,226 50
$5[illegible] 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 29 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé 10 pour cent
Dividende sur le susdit 5
Dividende primes remboursées 15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak[illegible], J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu $114,[illegible]
Sur risques de mer 36,381 27
Sur risques de rivières [illegible]
Total des primes [illegible]
Moins primes rendues 3,154 77
Primes acquises $198,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu $45,186 60
Pertes sur mer 42,115 73
Pertes sur rivières 15,[illegible]
$102,[illegible]
Réassurances 31,316 79
Réfactions (rabais) 3,362 97
Taxes 7,486 34
Loyer 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes 36,916 12
$185,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées $17,339 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes [illegible]
Comptant [illegible]
Comptes en voie de collection 13,[illegible]
Billets recevables [illegible]
Prêts sur garanties 80,069 00
Prêts sur hypothèques 41,349 00
Stocks et Bons 5,375 [illegible]
Installations de bureaux et meubles 2,000 00
En mains d'ag'ts aux Europe, etc 5,125 [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes 2,196
$394,330 [illegible]

Ce[illegible] correcte [illegible] des livres de la Compagnie.
E. GA[illegible]UCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janv 1876.
E. BOUNY, Notaire public.

Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:
Prets et escomptes, en or $16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency 533,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation 50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques 33,646 31
Dû par des agents de réserves, approuvés 41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers 20,035 56
Propriétés réelles, meubles et installations 89,324 81
Primes payées sur bons et or 8,288 07
Changes sur Clearing-House 112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales 22,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels) 1,483 79
Espèces en monnaie d'or 12,362 41
Billets legal tender 128,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis 2,250 00
Total $1,076,542 18

PASSIF:
Du capital payé $100,000 0
Fonds de surplus 185,104
Billets de Banque Nationale en circulation 45,000 00
Dépôts individuels, en or 14,405 94
Dépôts individuels, en currency 516,959 63
Dû aux banques et banquiers 2,715 69
Anciens dividendes non-payés 353 68
Dividendes actuellement déclarés, quatre pour cent 12,000 00—12,353 68
Total $1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
[illegible]janv—19

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal, Le 11 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendie $52,[illegible]
Primes de rivières 1,112 5
Total des primes $53,[illegible]
En moins—primes non expirées 35,[illegible]
Montant net des primes $17,[illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées $222 [illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts 12,1[illegible] 12,[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées $5,546 [illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $[illegible] $151,[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie 17,500 00
Prêt garanti par des actions 1,009 [illegible]
Actions appartenant à la compagnie 27,550 00
Bons des Etats-Unis 6,000 00
Effets à recevoir 3,3[illegible]
[illegible] 8 pour cent d'intérêt 13,2[illegible]
Intérêt 10,442 [illegible]
Primes en voie de recouvrement 27,4[illegible]
Effets à recevoir pour primes [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier 13,41[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence 2,0[illegible]
Capital souscrit en voie de règlement 69,451 [illegible]
$3[illegible]

PASSIF.
Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action $313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées 17,9[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé 17,9[illegible]
Montant réservé pour perte non réglées 5,5[illegible]
Salaires non payés 789 11
$3[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 35,718 46
Dû par des agents de réserve, approuvés 96,731 96
Dû par d'autres banques nationales 23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations 129,718 1[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées 35,563 89
Primes payées 66.6 00
Echanges pour le Clearing-House $121,513 [illegible]
Billets d'autres banques nationales 26,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) 2,375 79
Espèces 77,379 17
Billets Legal Tender 466,628 00 $706,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent de montant en circulation) 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) 6,000 00
Total $2,996,545 96

PASSIF.
Capital payé $850,000 0
Surplus 35,590 84
Autres profits non-partagés 87,474
Billets de banque nationale, non rachetés 500,000 00
Dividendes non payés 6,921 1[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques $1,222,571 09
Certificats "demand" de dépôts 7,000 00
Chèques certifiés 12,660 56
Chèques du caissier, non payés 100 00
1,342,421 65
Dû à d'autres banques nationales 79,541 1[illegible]
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat 91,4[illegible]
Total $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

130....RUE DE LA COMMUNE....130.

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu $60,583 60
Mer 13,829 20
Rivières 53,1[illegible]
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874 15,745 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 17,230 00
Montant net des primes
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières 33,541 $43,161 1[illegible]
Réfaction (rebate) 25,334 2[illegible]
Réassurances 8,599 0[illegible]
Primes remboursées 1,325 1[illegible]
Taxes 14,211 50
Casuel 2,170 42
Loyers 6,583 28
Dépenses 15,408 4[illegible]
$117,[illegible]
Moins Intérêts profits et pertes 20,192 15— $97,7[illegible]
Bénéfice net $34,[illegible]
Effets à recevoir $226,984 4[illegible]
Mobilier 4,932 9[illegible]
Actions du Harber boat 850 00
Bons de la Ville 1,[illegible]20 00
Actions de la banque de l'Etat 5,600 00
Comptes pour les recouvrements net 14,623 [illegible]1
En caisse 96,100 00
$[illegible]47,4[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés $563,758 2
Prêts sur demande 83,366
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation 300,000
Primes sur les bons ci-dessus 28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation 13,500
Actions et bons divers 23,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés 8,185 [illegible]
Mobilier et accessoires [illegible]
Avoir en argent:
Bons des E. U. en main 112,000
Comptant en caisse ici 451,529 96
Dû dans les banques de New-York 204,960 1 768,490 [illegible]
Total de l'actif $1,880,441 [illegible]

PASSIF.
Capital payé $300,000
Excédant de fonds 37,000
Billets émis 267,105
Dépôts 1,172,[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés 54,136
Profits bruts pendant les 6 derniers mois 67,985 6[illegible]
Moins dépenses et taxes 19,506 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires 48,[illegible]
Total du passif $1,[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS AND TRADERS' Insurance Company,

37....rue Carondelet....37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie $260,073 83
Sur risques de rivières 231,229 76
Sur risques de mer 44,116 41—$535,419
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875 $89,742 00
Primes remboursées 9,925 50— 99,667
Montant net des primes —$435,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie $[illegible]867 30
Sur risques de rivières [illegible]32 58
Sur risques de mer [illegible] 65—$269,170 [illegible]
Réassurances 14,369 [illegible]2
Réfaction (rebate) 15,492 81
Taxes d'Etat et de ville 22,615 [illegible]
Dépenses, rentes, bureau local et agences 52,989 81
Profits et pertes 16,037 40—$390,582
Balance $145,1[illegible]
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus 105,054
$250,2[illegible]
En moins, intérêt semi-annuel sur le capital payé et second [illegible] 110,000
Bénéfice 140,224
En moins—Réserves pour diminution de valeur des placements 11,0[illegible]
Balance à partager entre montant des primes de 1874-5 les primes non expirées de 1873-4 $117,1[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse $294,483 1[illegible]
Comptes en voie de recouvrement 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions, etc. bons 522,9[illegible]
Effets à recevoir à court terme 28,011 45
Actions de banques et autres actions 215,104 50
Actions de chemins de fer de la ville 79,549 56
Bons de la ville et autres bons 110,851 [illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs 2,000 00
Propriétés foncières 60,13[illegible]

PASSIF.
Capital 1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés 58,742 2[illegible]
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de primes) du 30 avril [illegible] 177,6[illegible]
Ca suel (surplus) 115,315 65— 1,4[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait 10 pour cent par année sur le capital de la Compagnie et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($47,152) sur le montant net de leurs primes participantes jusqu'au 30 avril 1875 et sur leurs primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, P. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm J. Raymond,
J. I. Warren, [illegible],
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, [illegible],
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan.
22mai—1m

APERCU SUR L'ETAT —DE— STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes $1,0[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 55[illegible],000 00
Autres actions, bons et hypothèques 3[illegible],691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat 79,075 96
Propriétés foncières, mobilier et installations 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées 19,5[illegible]
Primes payées [illegible]
Echanges pour le Clearing House $162,[illegible]
Billets d'autres banques nationales [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels) 1,[illegible]
Espèces 1[illegible],8[illegible] 60
Billet legal tender [illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent des billets en circulation) 2[illegible],000 00
Total $2,571,[illegible]

PASSIF.
Capital payé $[illegible]
Surplus 35,[illegible] 54
D'autres profits non partagés [illegible]
Billets de banque nationale non rachetés 500,000 00
Dividendes non payés [illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques [illegible]
Certificats de dépôts sujets à demande 2,000 00
Chèques certifiés 32,012 01
Chèques du caissier non payés 100 00
Dû à d'autres banques nationales [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat 31,430 [illegible]
Total $2,571,7[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, Directeurs.
15oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No [illegible] de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de la quatrième année fiscale.

Montant total des profits réalisés sur les bâtiments du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 5,345
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 $5,499 85
Escompte de billets payés avant l'échéance 247 31
Montant des dépenses [illegible] l'année 1,281 8[illegible]
Bénéfice net $7,024 14
112 4
$7,137 05 $7,137

L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur $84,90[illegible]
Propriétés foncières 9,650 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat [illegible]
Currency des Etats-Unis 1,810 67
Effets à recevoir 7,160 [illegible]
Divers débiteurs 590 [illegible]
Installations 1,000 00
Intérêt courant 2[illegible]
105,172.
Actions payées en plein 79,150 00
Actions payées en partie 3,792 55
Scrip 4,836 00
Dividende No 1 non réclamé 127 20
Effets à payer 400 00
Divers créanciers 40[illegible] 70
Surplus de l'actif 16,476 2[illegible] 105,172.

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
A. SAULET, Secrétaire.
A. FERNANDEZ, Président.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, [illegible]
22 oct—1m